

**COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le 08 mars 2023, à 14 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 28 février 2023, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

**Etaient présents :** ARRIVE Roland, MAINDRON Bernard, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, RAYMOND Serge, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean marie, PERRIER Jean-François, POZZOBON Alain, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, LHERMITE Karine, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, LAVALETTE Christian, FAURE Bruno, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, LACHAMP Barbara, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, SALAH Christian, BERGIER Paul, FORTIER Manuella, DEBORDE Bruno, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUN Bernard, DURET Chantal, ROBERT Mylène, GIRAUDEAU Patrick, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, LEFEVRE-FARCY Didier, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, FRADON Jean Marie, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, MAZZOCCHI Jean François, MOUNIER Pascal, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MEUGNIOT Benoît, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Éric.

**Etaient représentés :** BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, VALLIER Marie-Hélène par REVERJER Yves, GIRAUDEAU Danielle par NEVEU Sébastien, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, REYNAL Jean par FOSSIER-DURANT Michèle, MASERO Michel par RICHARD Jean-Claude, CHAUSSEREAU Joël par BERTRAND Bernard, MAILLET Claudine par MARCHAIS Gisèle.

**Procurations :** MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, THIBAUT Annick à CABRI Christophe.

**Absents excusés :** TROGER Joël, SAUVEZIE Dominique, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, MARRAUD Christine, FREDERIC Daniel, THIBAUT Annick, CARTRON Jean Pascal, RAYMOND Claude, GERVREAU Didier, LANGLAIS Jean-Charles, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, DE OLIVEIRA Katia, DUFOUR Christian, MARCHAIS Jean Michel, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 137

Nombre de votants : 139

Nombre d'absents excusés : 21

Nombre d'absents ayant donné procuration : 2

Nicolas MORASSUTTI a été élu secrétaire.

**Objet : Renouvellement d'un poste de Directeur/trice du Parc Mysterra.****Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la Fonction publique ;

**Conformément** à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Sur la proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

## DÉCIDE

- Le renouvellement, à compter du 5 mai 2023, d'un emploi de Directeur/trice du Parc Mysterra, relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet, pour exercer les missions suivantes :
  - Assurer de façon générale le fonctionnement du service et sa continuité ;
  - Organiser et coordonner les différents services du site et l'ensemble du personnel ;
  - Préparer, suivre et exécuter les aspects et éléments budgétaires du service ;
  - Elaborer, proposer et mettre en place, si elle est approuvée, la stratégie financière et économique visant la pérennisation et le développement du service du Parc Mysterra ;
  - Mettre en place, développer, favoriser et suivre les partenariats avec les acteurs du territoire ;
  - Développer des projets stratégiques en vue de la mise en place de nouvelles activités ou animations intersites communautaires.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans au vu de l'application de l'article L332-8 du Code général de la Fonction publique. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné.
- Le Président procédera aux déclarations de vacance de poste et prendra toutes les dispositions relatives au recrutement.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le  
Le Président  
Claude BELOT

**20 MARS 2023**

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour copie conforme  
Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex